



Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

Breuillet



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL CENTRE ESSONNE
CANTONS DE DOURDAN ET DE SAINT-CHÉRON**

Synthèse communale

BREUILLET

Étude réalisée par **Maud Marchand**, chargée de mission

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service


Avec la participation de **Martina Peltola**, stagiaire,
et de **Diane Bétored**, cartographe

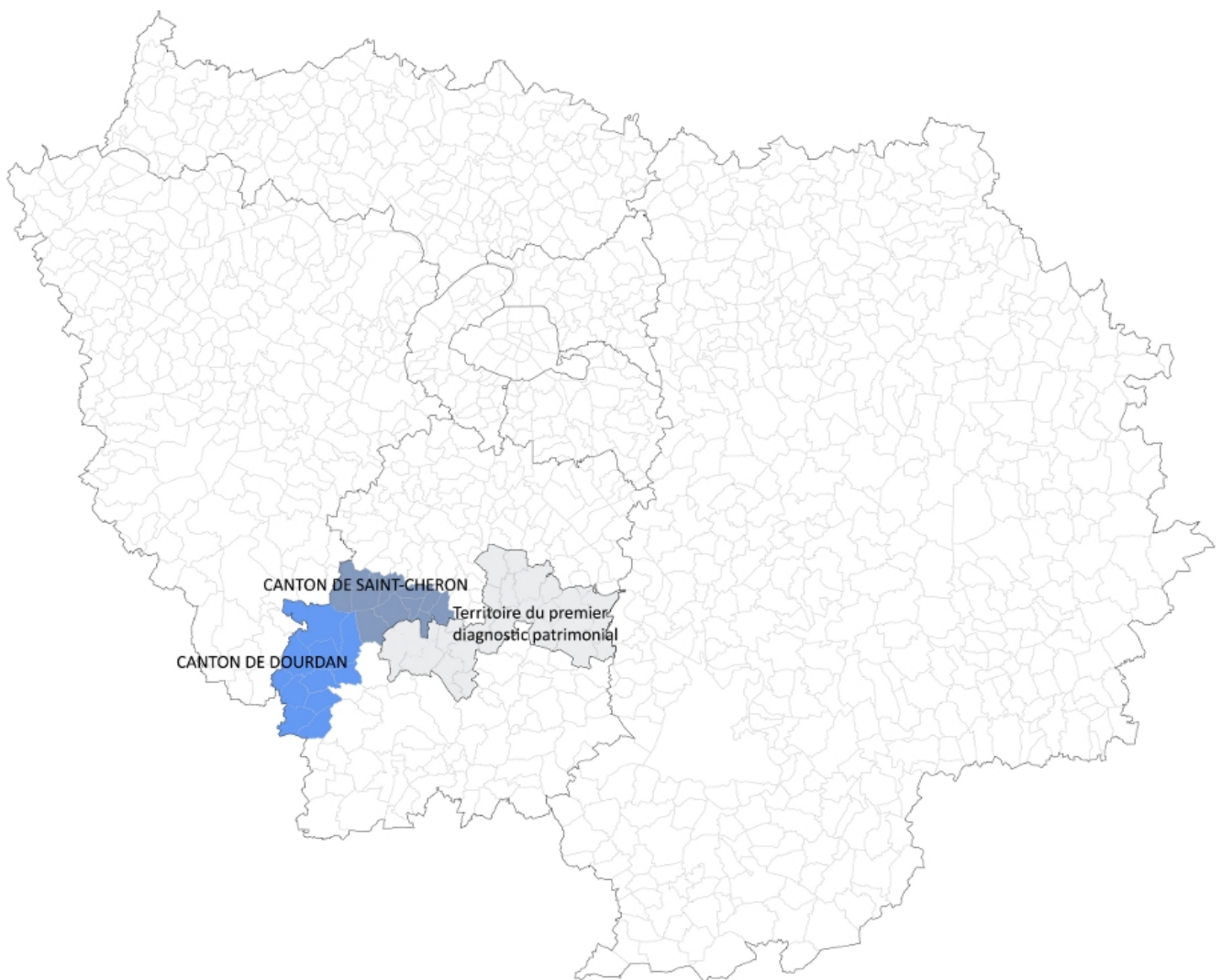
SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE.....	5
METHODOLOGIE	6
DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONNIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES.....	9
1. La commune au moment de l'établissement du premier cadastre parcellaire : un village rural à l'habitat dispersé.....	9
2. Les facteurs d'évolution morphologique et spatiale	10
1. L'évolution démographique : un développement massif dans la seconde moitié du XXe siècle	10
2. L'extension du bâti : la priorité aux lotissements pavillonnaires.....	11
3. La forme actuelle de la ville : continuité urbaine et déséquilibre est-ouest.....	12
4. Évolutions paysagères	14
1. D'hier à aujourd'hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain	15
2. Éléments marquants du paysage actuel	18
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL	21
1. Caractéristiques architecturales.....	21
2. Analyse typologique du bâti.....	22
1. Édifices publics, civils et religieux	23
2. Villas	25
3. Pavillons	26
4. Fermes	28
4. Maisons rurales.....	29
5. Maisons à boutique et maisons de bourg.....	30
6. Usines et moulins	31
7. Maisons de notable et châteaux	32
3. État général du patrimoine	33
GLOSSAIRE	37

En couverture : lotissement et abri de jardin ancien, hameau de la Tuilerie

BREUILLET

CANTON DE SAINT-CHERON					
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS					
POPULATION 2008 : 8255 hab. POPULATION 1946 : 1188 hab. POPULATION 1821 : 661 hab.					
RECENSEMENT					
Nombre d'édifices recensés : 64					
Nombre d'édifices dénaturés : 103					
Nombre d'édifices par degré d'intérêt :					
exceptionnel : 0		remarquable : 9		intéressant : 54	inaccessible : 1
Typologies architecturales dominantes :					
villas	fermes		maisons rurales	pavillons	
MORPHOLOGIE URBAINE					
Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	autre
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	autre
Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique		village-rue	habitat diffus	autre / indéterminé
Hameaux :	pas de hameaux	un hameau		plusieurs hameaux (12)	
Hameaux absorbés par l'urbanisation :	oui (8)			non	
Mode principal d'extension du bâti :	densification	mitage	le long des axes de communication		
	lotissement(s)	pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie			
Document d'urbanisme :	POS	PLU en projet	SCOT	pas de document d'urbanisme	
CARACTERISTIQUES PAYSAGERES MARQUANTES					
habitat pavillonnaire	physionomie périurbaine	habitat ancien dénaturé	réseau hydrographique		



Les diagnostics patrimoniaux du centre de l'Essonne dans leur contexte francilien

CONTEXTE DE L'ETUDE

En 2008, une convention signée entre le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Île-de-France a conduit à la réalisation d'un premier diagnostic patrimonial sur trois cantons du centre du département, Étréchy, Mennecy, Brétigny-sur-Orge. Menée en neuf mois sur vingt-neuf communes, cette étude a permis d'identifier 2 389 éléments patrimoniaux, de dessiner les principales caractéristiques du territoire et de mettre en lumière les transformations subies par le patrimoine architectural, soumis aux effets conjoints de la périurbanisation et de la déprise agricole.

L'une des préconisations du rapport final consistait à étendre le diagnostic patrimonial aux deux cantons adjacents afin d'obtenir une vision d'ensemble du centre de l'Essonne. Une nouvelle convention signée en 2010 entre le Département et la Région prévoit ainsi d'étudier les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan.

S'étendant sur 233,32 km² et comptant 42 641 habitants en 2008, ces deux cantons comprennent vingt-deux communes, dont trois (en italiques dans le tableau ci-dessous) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic patrimonial en 2008, commandé par le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse lors des études préalables à son extension.

CANTON DE DOURDAN	Authon-la-Plaine	CANTON DE SAINT-CHÉRON	<i>Angervilliers</i>
	Chatignonville		Boissy-sous-Saint-Yon
	Corbreuse		Breuillet
	Dourdan		Breux-Jouy
	La Forêt-le-Roi		<i>Le Val-Saint-Germain</i>
	Les Granges-le-Roi		Saint-Chéron
	Mérobert		<i>Saint-Cyr-sous-Dourdan</i>
	Plessis-Saint-Benoist		Saint-Maurice-Montcouronne
	Richarville		Saint-Sulpice-de-Favières
	Roinville		Saint-Yon
	Saint-Escobille		Sermaise

L'objectif de tels travaux est de proposer au département de l'Essonne et aux communes concernées un outil d'aide à la gestion du territoire : fournissant à la fois un état des lieux patrimonial et une analyse des évolutions touchant le bâti, ils donnent des clés pour la compréhension et l'appréhension des phénomènes urbains dans la zone concernée. Le diagnostic patrimonial peut ainsi servir de fondement à des projets de gestion raisonnée du bâti ou de renouvellement des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, l'ensemble des études menées sur le centre de l'Essonne permettront de fonder scientifiquement le choix d'une aire géographique plus précise sur laquelle pourra être mené un inventaire topographique du patrimoine. Il est en effet important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire : faute de temps, les analyses architecturales, typologiques et paysagères menées dans le cadre d'un diagnostic restent incomplètes, mais aussi superficielles, au sens où le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique, exhaustive et identique pour l'ensemble des communes concernées. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux sur le terrain ;
- restitution du travail de terrain et élaboration des documents de synthèse¹.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre. Comportant seize champs, cette fiche permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies².

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère d'ancienneté : la limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit 1945. Toutefois, les édifices postérieurs à cette date mais d'un intérêt patrimonial incontestable sont intégrés au diagnostic. Sont ensuite écartés de la sélection tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies ne correspondant ni au rythme, ni aux proportions de la construction d'origine. C'est malheureusement le cas de nombreux bâtiments ruraux, pourtant constitutifs de l'identité du territoire. En revanche, lorsque les altérations s'avèrent plus légères (disparition de l'enduit ou du décor, changement du type de couverture), l'élément est recensé mais sa transformation est signalée.

Les édifices retenus sont ensuite caractérisés par un type et un degré d'intérêt², qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géoréférencée des données.

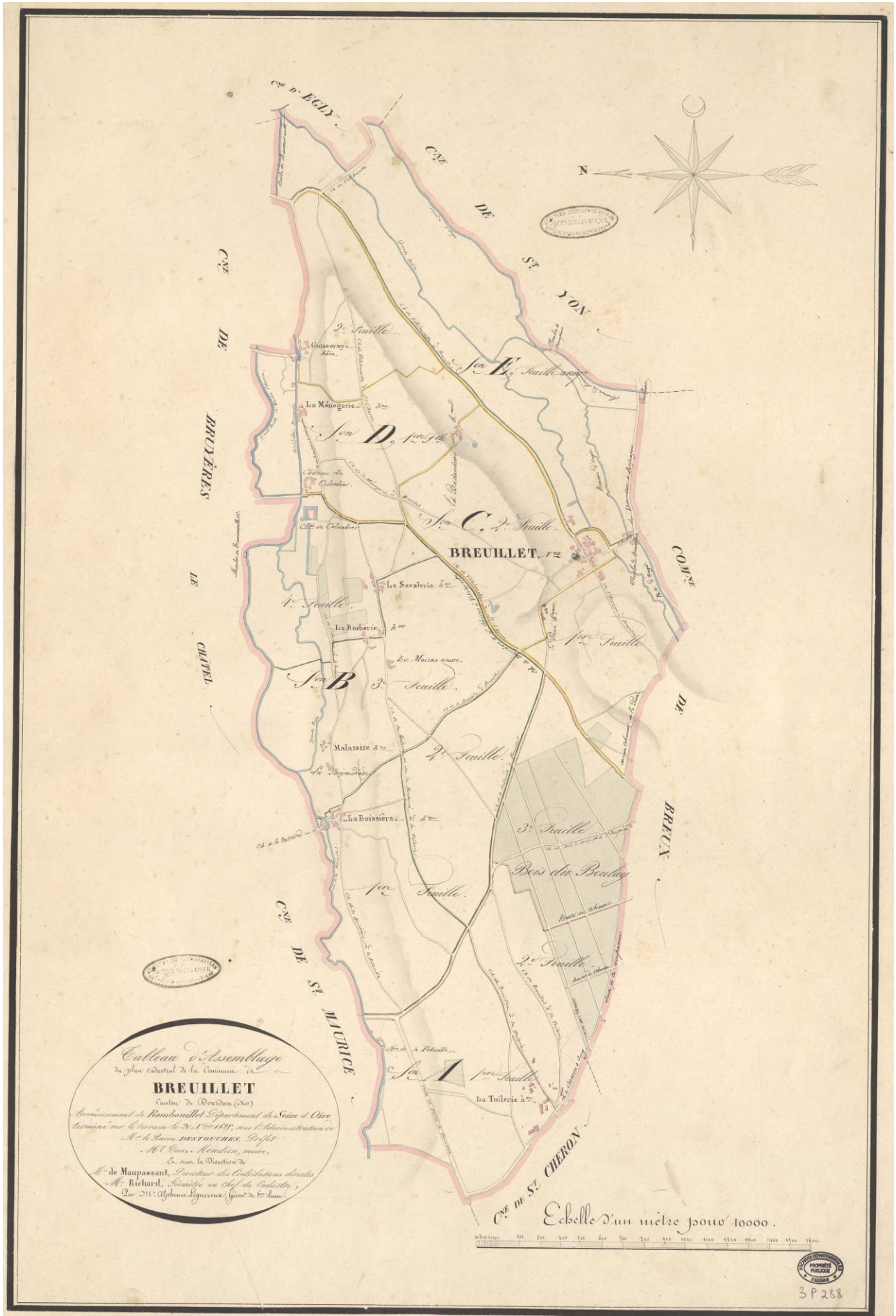
La synthèse du recensement par commune est accompagnée d'une analyse des principales caractéristiques du territoire et de ses évolutions. Les transformations liées aux changements d'usage des bâtiments sont particulièrement mises en lumière. Pour cette deuxième phase du diagnostic patrimonial du centre de l'Essonne, l'accent a davantage été mis sur l'étude des aspects paysagers liés au patrimoine et sur la définition de types architecturaux et de variantes.

¹ La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

² On en trouvera la définition dans le glossaire se trouvant à la fin de chaque synthèse.

ADRESSE:				N° Fiche:				
Pré-inventaire :		OUI	NON	X				
				N° de photo :				
TYPLOGIE								
maison rurale	pavillon	maison de bourg	immeuble	puits	mairie	église		
cour commune	villa	maison à boutique	gare	moulin	école	monument aux morts		
petite ferme	maison de notable	maison de bourg à porte charretière	variantes notables :		autre:			
ferme	château	maison d'artisan						
Datation:				1ère moitié 20ème siècle	Date portée	Signature:		
Implantation:		village / bourg	hameau / lieu-dit		isolé			
MATERIAUX DE COUVERTURE								
tuiles mécaniques		tuiles plates	ardoises	autre:		épis de faitage tuiles de rive		
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE					
communs	colombier	puits	Pierre de taille	grès	meulière	enduit		
annexes	four		moellons	calcaire	briques			
ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES								
aisselier	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:		
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	linteaux brique-métal	modénature	décor briques			
INTERET								
architectural		morphologique		urbain	pittoresque	historique		
DEGRE					Transformations de surface			
inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel	OUI	NON			
				fenêtres pvc		enduit gratté		
REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					velux	garage		
					ouvertures reprises :			
					autre :			

Fiche de recensement utilisée lors des enquêtes de terrain



Feuille d'assemblage du cadastre napoléonien de Breuillet (1825) © A.D. 91

DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONNIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES

Situé à l'extrême sud du Hurepoix, à l'entrée d'un système de vallées qui entaillent le nord du plateau de la Beauce, le territoire de Breuillet présente une configuration originale, à cheval sur deux vallées importantes, Orge et Rémarde, qui se rejoignent au nord-est de la commune en formant une pointe au lieu-dit le Bout-du-Monde. S'y ajoutent la Renarde, qui se jette dans l'Orge au sud-est de la commune, et les nombreux ruisseaux, rus, rigoles, puits et fontaines qui parsèment le territoire de la commune : l'ensemble forme un système hydrographique relativement complexe qui a joué un rôle majeur dans l'implantation du bâti et des activités. Les trois rivières principales ont des propriétés très différentes : l'Orge, affluent de la Seine, a un débit variable et est plutôt vaseuse ; la Renarde en revanche, a un débit constant, qui explique la présence de nombreux moulins le long de son cours. La Rémarde enfin a un parcours plus sinueux et un débit plus important mais variable.

Les deux grandes vallées sont séparées par des coteaux dont le sous-sol est composé d'argile plastique, autrefois exploitée pour des tuileries, et par un étroit plateau rocheux, couvert d'une faible couche de terre végétale, par lequel passe la route de Dourdan. Sur l'ensemble du territoire, l'altitude varie entre 50 et 120 mètres.

Sur ce site à la fois choisi pour son accès facile à l'eau et pour sa position de carrefour, l'occupation s'avère ancienne mais peu dense, jusqu'à l'installation de moulins, de forges et de tuileries au XVe siècle qui profitent du débit des rivières, propices à la fourniture d'énergie. Ces activités se développent largement au XVIIe siècle et prospèrent au XVIIIe siècle. La commune subit ensuite de graves dommages à la Révolution.

1. LA COMMUNE AU MOMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DU PREMIER CADASTRE PARCELLAIRE : UN VILLAGE RURAL À L'HABITAT DISPERSÉ

Le village compte 661 habitants en 1821, à la veille de l'établissement du cadastre napoléonien. Le bâti est très dispersé puisque l'on ne compte alors pas moins d'une douzaine de hameaux répartis sur le territoire. La plupart d'entre eux se trouvent dans la moitié nord de la commune, à proximité du cours de la Rémarde ou sur le plateau, tandis que le centre-bourg se situe pour sa part au sud, à petite distance de l'Orge. Les extrémités est et sud-est du territoire sont inoccupées, en raison de la densité hydrographique des lieux qui les rend à la fois difficilement franchissables et inhabitables ; cette portion de la commune est d'ailleurs communément appelée « le Bout-du-Monde », un toponyme conservé jusqu'à nos jours. Le système viaire qui relie tous ces hameaux est relativement dense et structuré par deux grands axes parallèles, d'orientation nord-ouest - sud-est, qui subsistent aujourd'hui : la route de Dourdan d'une part, le tracé emprunté par la ligne C du RER d'autre part.

Le noyau urbain est concentrique, construit autour de l'église, sur le versant de vallée qui descend vers l'Orge. Dans ce centre-bourg, le bâti est dense et composé essentiellement de bâtiments à vocation



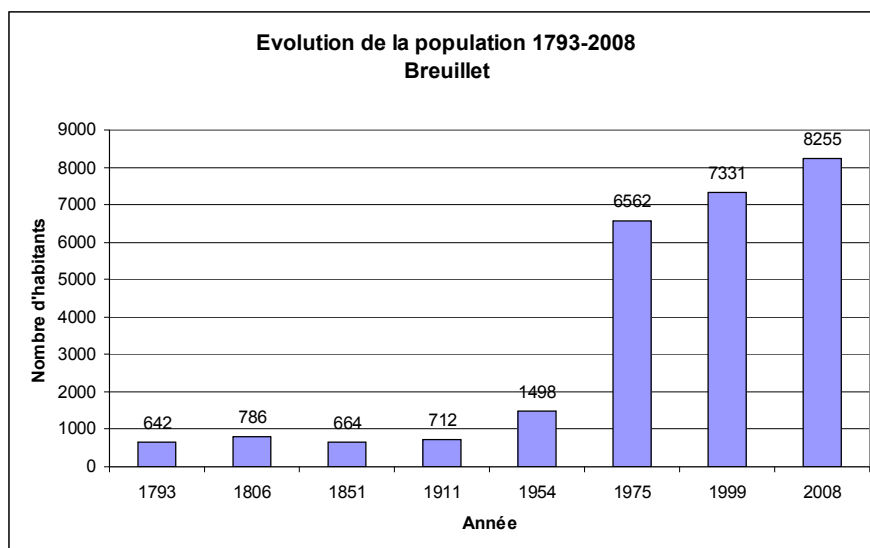
rurale : l'enquête de terrain a permis d'observer que les fronts bâtis que l'on distingue sur l'extrait du cadastre napoléonien (page précédente) sont constitués par les façades aveugles de fermes ou par la juxtaposition des arrières de petites unités d'habitation qui composent les cours communes beaucoup plus que par les murs gouttereaux des rares maisons de bourg.

Chaque hameau se construit quant à lui autour d'une ferme de dimensions moyennes, d'un moulin (Guisseray, La Boissière) ou encore d'une industrie (La Tuilerie). Au début du XIXe siècle, Breuillet est donc un village de type rural et non un bourg. La *Monographie de l'Instituteur* nous apprend qu'il ne s'agissait pas en revanche d'un village agricole : le sol n'était en effet pas propice à la grande culture et était de ce fait consacré à la petite culture du blé (dont les débouchés étaient assurés par les quatre moulins) au maraîchage et surtout à la viticulture. Au milieu du XIXe siècle, la vigne est arrachée et les coteaux restent alors défrichés ; l'exploitation de l'argile devient alors l'activité dominante, avec une importante manufacture à la Folleville.

Pour l'ensemble de la commune, 27 bâtiments dont l'emprise au sol est antérieure à cette époque ont été recensés (pour un total de 64 éléments) ; ils sont majoritairement situés dans le noyau villageois. Il s'agit d'un chiffre relativement faible, qui s'explique par les transformations qu'a subi ce bâti ancien, devenu pour une grande part illisible.

2. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE ET SPATIALE

1. L'évolution démographique : un développement massif dans la seconde moitié du XXe siècle



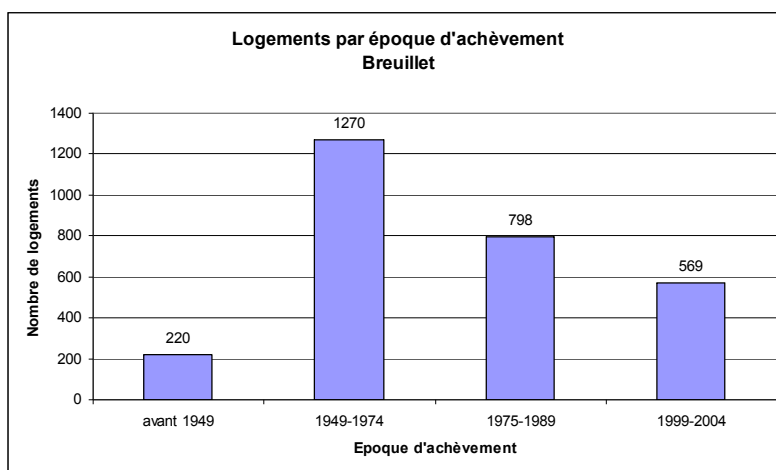
Malgré le développement industriel et notamment l'installation à Guisseray, sur la Rémarde, de l'importante filature des frères Guibert, en constante expansion à la fin du XIXe siècle, la population de Breuillet n'augmente pas alors de façon significative. Une piste d'explication nous est peut-être fournie par la *Monographie de l'Instituteur* : l'usine n'aurait employé presque que des femmes. La main-d'œuvre provenait donc peut-être d'une population déjà présente sur place, qui n'était jusque là pas employée dans l'industrie. Ce n'est qu'avec l'implantation de l'usine Müller vers 1920 qu'il faut faire appel à une main d'œuvre extérieure importante. La population augmente ainsi considérablement dans les années 1920 : de 757 habitants en 1921, elle passe à 1213 en 1926. Ce chiffre reste stable

jusqu'au milieu des années 1950, qui voient une accélération considérable du phénomène avec le développement de l'automobile particulière et la construction de lotissements pavillonnaires : la population est multipliée par cinq en cinquante ans.

2. L'extension du bâti : la priorité aux lotissements pavillonnaires

A l'arrivée du chemin de fer dans les années 1860, le maire refuse l'installation d'une gare au sein du village et autorise sa construction au Bout-du-Monde (gare de Breuillet-Bruyères-le-Châtel) ; l'actuelle gare de Breuillet-village n'est alors qu'une halte. Cette différence explique en partie le décalage chronologique entre le développement de l'est et de l'ouest de la commune, ce dernier étant plus récent.

Le phénomène du pavillonnaire, dont le développement à Breuillet est spectaculaire, commence dans les années 1930, avec la construction de plusieurs pavillons qui s'agrègent aux hameaux déjà existants, sans qu'il n'existe d'opération concertée. A partir de la Reconstruction en revanche, les lotissements pavillonnaires deviennent la règle, au point qu'ils deviennent le mode d'habitat que l'on associe immédiatement à Breuillet.



La création de Port-Sud, à proximité du « Bout-du-Monde », est à cet égard emblématique : conçu par l'architecte Lucien Guerra et réalisé entre 1965 et 1970, ce nouveau concept résidentiel intègre un lotissement pavillonnaire de grande ampleur à un ensemble paysager construit : plus de 700 pavillons mitoyens sont ainsi regroupés en hameaux autour d'un lac artificiel traversé par la Renarde (ci-dessous). Les habitants disposent de leurs propres structures de loisirs et installations collectives.



3. LA FORME ACTUELLE DE LA VILLE : CONTINUITÉ URBAINE ET DÉSÉQUILIBRE EST-OUEST



La sortie sud-ouest de Breuillet, en direction de Jouy et de Dourdan, marque la fin du continuum urbain de l'agglomération parisienne. Administrativement, cette dernière inclut encore Breux-Jouy, mais lorsque l'on observe les formes du bâti et la morphologie d'ensemble de la région d'Arpajon, Breuillet apparaît nettement comme la commune qui marque la rupture entre un territoire urbain et le chapelet de communes à large dominante rurale qui s'égrènent le long de la vallée de l'Orge.

De fait, la périurbanisation a complètement modifié la physionomie de Breuillet (voir carte ci-contre), qui est passé en très peu de temps du village rural à la commune périurbaine : à l'est, aussi bien le noyau ancien que les hameaux sont désormais noyés dans la continuité urbaine créée par la construction massive de lotissements pavillonnaires entre la route de Dourdan et la ligne C du RER. Cet habitat individuel occupe des espaces auparavant en culture (notamment les coteaux viticoles) et des zones autrefois considérées comme inhabitables (le « Bout du Monde »). En revanche, la partie du territoire située à l'ouest de la route de Dourdan contraste par la faible densité de son occupation, y compris à l'heure actuelle, même si de petites opérations concertées s'agrègent aux hameaux et que l'on observe un mitage le long des axes de communication.



Différence d'occupation des sols entre l'est de la commune (en haut, le lotissement du Volumier) et l'ouest (en bas, vue prise de la Maison Neuve en direction du sud)

Page de droite : évolution des emprises foncières sur le territoire de la commune de Breuillet entre 1951 et 2005

Légende :	
	Limites communales
	Emprise foncière en 1951

4. ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES

Selon l'Atlas paysager élaboré par l'IAURIF, le territoire de la commune de Breuillet se partage entre trois grandes unités paysagères :

- la Vallée de la Renarde à la confluence Orge-Renarde, qui est définie comme une petite vallée agricole ;
- le Plateau de Vert-le-Grand, à l'est de la commune, sur le plateau agricole dit d'Avrainville ;
- la Vallée de l'Orge amont, à la fois pour la ville de Breuillet, classée comme petite vallée bâtie et pour une portion de l'espace autour de la rivière, identifiée comme petite vallée mixte, à dominante agricole, boisée et humide.

La commune est ainsi une zone de confluence et de rencontre entre plusieurs milieux très différents. Paysagèrement, ces contrastes ne sont plus partout lisibles, en raison de l'urbanisation d'une grande partie du territoire par des pavillons qui tendent à masquer les différences de niveaux et d'occupation du sol, en particulier à la jonction entre vallée de l'Orge et plateau d'Avrainville.



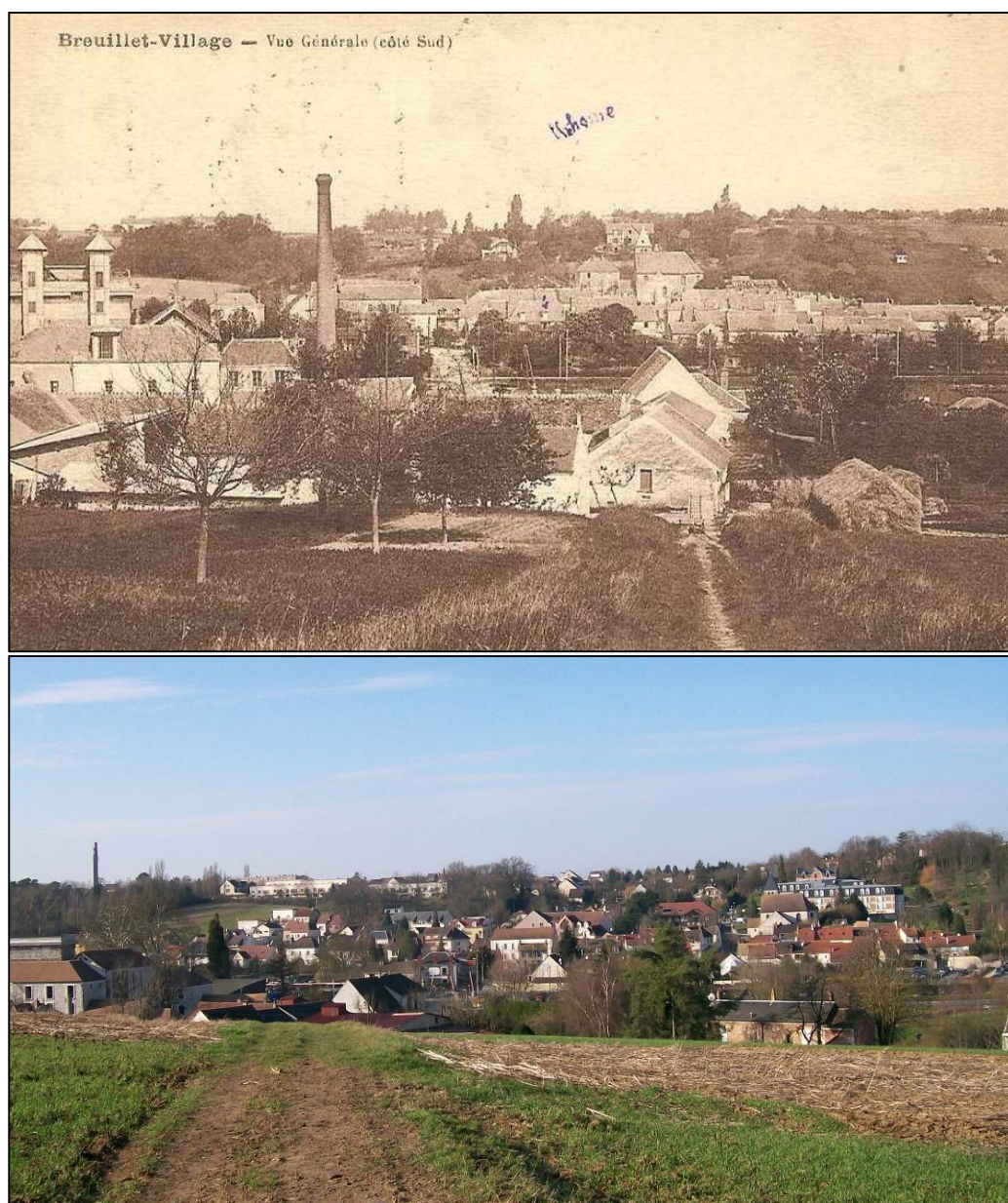
Vue de Breuillet prise depuis le hameau de Feugères, à Saint-Yon : du fond de la vallée au plateau, les pavillons marquent le paysage et lissent les contrastes de milieux.

En revanche, à l'ouest de la commune, bien moins urbanisé, la différence entre le plateau et le coteau descendant vers la Rémarde est bien plus marquée (cf. photo p. 12 prise depuis la Maison Neuve en direction du sud et ci-dessous, vue prise du même point mais en direction du nord et de la Rémarde).



1. D’hier à aujourd’hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain

Les paysages de Breuillet ont été l’objet de nombreuses photographies anciennes, représentant des sujets variés. Comme dans de nombreuses communes, l’église sert souvent de point focal ou de repère, mais à Breuillet, elle cède aussi fréquemment la place aux sites industriels dont les cheminées marquent le paysage. Les lieux de sociabilité du début du siècle, cafés, places, lavoirs, donnent par ailleurs à l’éditeur de cartes postales l’occasion de composer des scènes très animées : le cadrage y est généralement large et nous permet d’avoir des vues d’ensemble de fronts bâtis, de rues, voire de hameaux entiers³.



Même si la photographie actuelle ne reprend pas exactement le même point de vue en raison du changement de tracé du chemin, la comparaison reste possible. Quelques modifications importantes sont immédiatement visibles, comme la transformation du moulin et la disparition de sa cheminée. La persistance de certains points de repères (l’église), ainsi que

³ Il existe également des représentations d’édifices isolés, notamment les châteaux, les gares et les quelques grandes fermes du territoire. Elles seront étudiées dans la partie « État des lieux patrimonial »

l'apparente similitude dans l'implantation du bâti et la préservation des espaces boisés masquent les changements plus insidieux qui touchent le paysage : en regardant plus attentivement la conformation du bâti, on observe que l'orientation régulière de toitures aux formes similaires dans l'ensemble du centre-bourg, n'est plus respectée ; les pignons, surélévations, lucarnes se mêlent aux toitures anciennes et brouillent la lecture du paysage. D'autres points de repères, comme la villa derrière l'église ou les fermes du Pavé, qui marquaient la limite haute des constructions sur le coteau, ont disparu au milieu des nouvelles constructions.

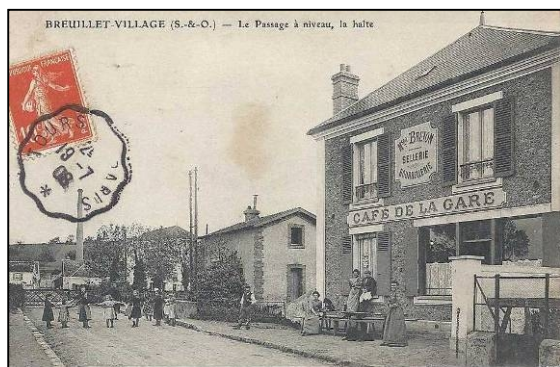


Il a été ici impossible de reprendre une photographie depuis le même point de vue : celui de la carte postale ancienne se situe en effet sous la construction récente qui occupe le tiers gauche de la photographie. Ce bâtiment hors d'échelle, déjà visible sur la photographie précédente, change les proportions du bâti et remplace l'église comme point de repère. Le contraste entre les deux photographies signale le passage d'un paysage rural à un paysage urbain, marqué par le mobilier et par de nouvelles formes de bâti qui ne correspondent pas aux formes traditionnelles, où la pelouse remplace les champs et les haies de persistants les arbres aux feuilles caduques. En outre, le noyau ancien n'est actuellement plus lisible depuis ce point de vue, d'autant que les murs qui en marquaient la limite, derrière l'église, sont masqués.



Si le côté gauche de la rue a été radicalement transformé, le côté droit a conservé ses bâtiments et sa volumétrie générale. Cependant, il a lui aussi subi de très nombreuses modifications, en particulier la disparition du décor des façades : ainsi, les bandeaux lissés qui mettaient en valeur les baies, le rythme des façades et leur modénature ont disparu sous un enduit au ciment appliqué indistinctement sur tous les bâtiments, uniformisant ainsi un front

bâti qui ne possède aucun autre élément de cohérence. On observe par ailleurs la prolifération de la signalisation qui rend plus complexe la perception de cette rue.



Breuillet comporte actuellement deux gares ; au début du XXe siècle, celle du village (en haut) n'était qu'une halte. Il s'agit donc de deux points d'entrée dans la ville pour lesquels on observe des modifications similaires : l'appauvrissement du décor sur les bâtiments, la place nouvelle prise par la voiture, la signalisation, la publicité et les très nombreuses lignes électriques. Autrefois lieux de sociabilité, les cafés qui avoisinent les gares ne sont plus aujourd'hui que des points de passage : les effets de ces changements sont perceptibles dans le paysage.



On retrouve au hameau de Guisseray le même type de transformations que dans le reste de la commune (lignes électriques, disparition de la modénature sur les façades, remplacement de clôtures à claire-voie par des haies de persistants), mais ici le bâti a été davantage touché par les disparitions de ses éléments les plus anciens : le sommet du moulin, sa première cheminé ainsi que le bâtiment de gauche dont l'emprise au sol figurait déjà sur le cadastre napoléonien.

2. Éléments marquants du paysage actuel

Breuillet présente aujourd'hui une physionomie de commune périurbaine, dont tous les traits ruraux ont été étouffés au gré des extensions et des réhabilitations. Ce n'est plus aujourd'hui le rapport complexe à l'eau qui définit le territoire, puisque les rivières et rigoles sont quasiment invisibles pour qui traverse la ville, ou encore le centre-bourg groupé autour de l'église sur un versant de vallée, mais indéniablement sa couverture de pavillons groupés en lotissements de plus en plus fréquemment clos.



*En haut : à gauche, la rue des Treilles ; à droite, le lotissement du Volumier.
En bas : Port-Sud vu depuis la rue des Terres-Solles et une rue du lotissement.*



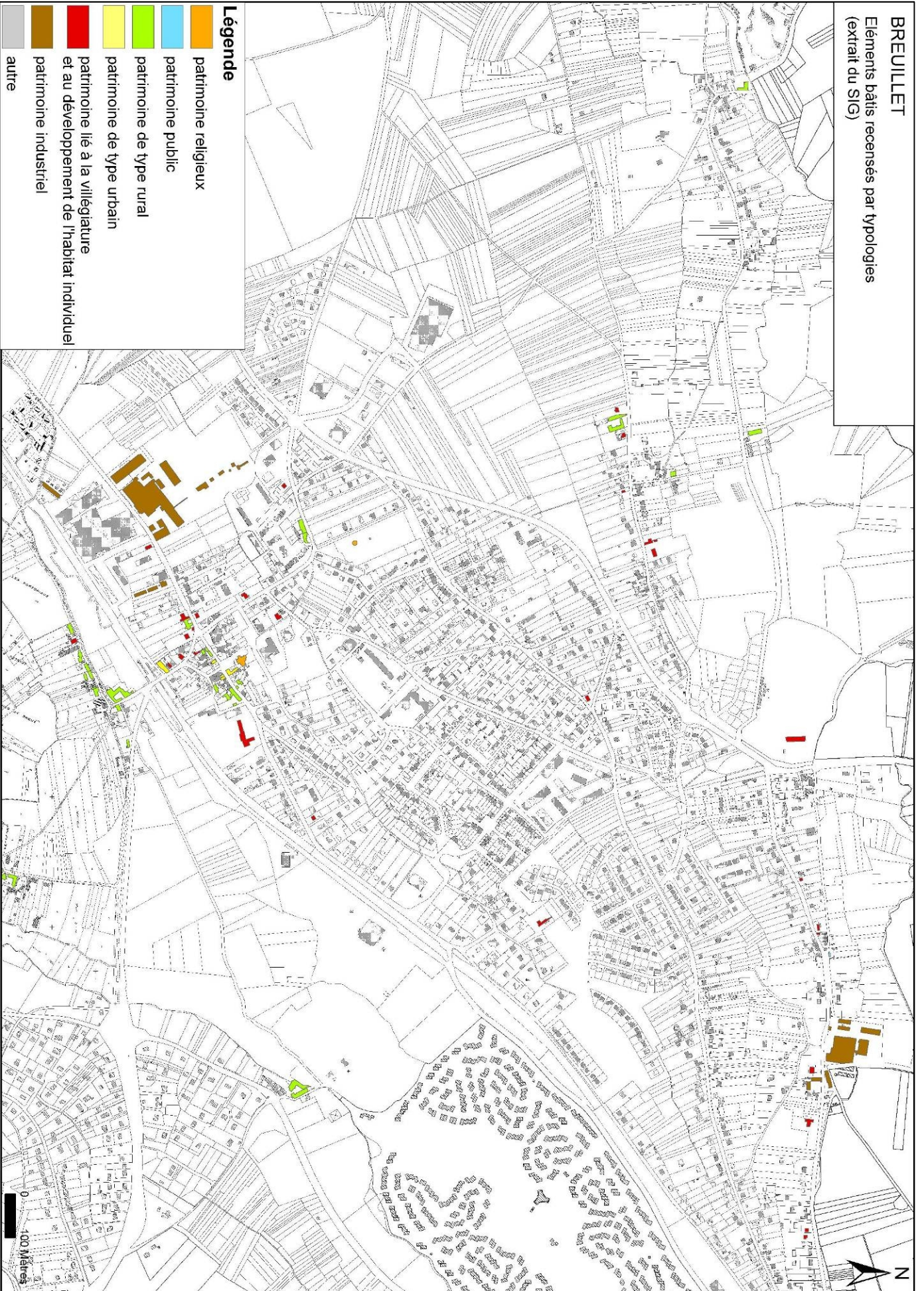
Ci-dessus et page précédente : les éléments ruraux anciens n'occupent plus qu'une place très mineure dans la commune, qu'ils soient noyés dans les formes nouvelles du bâti (à gauche,

vue du centre-bourg depuis la nouvelle poste), à l'abandon (en haut à droite, une maison rurale en ruines à l'entrée du hameau de Guisseray) ou conservés, mais en marge du territoire : la dernière photo représente en effet le pont de pierre enjambant l'ancien bief du moulin de Breuillet, à la sortie de la commune.



Les entrées de villes, dégradées, contribuent également à donner un aspect périurbain à la commune : elles tendent en effet à s'étirer en longueur et à juxtaposer des formes disparates du bâti, sans alignement régulier sur la rue. Les panneaux et affiches publicitaires arrêtent sans cesse le regard.

BREUILLET
Éléments bâtis recensés par typologies
(extrait du SIG)



ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

1. CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

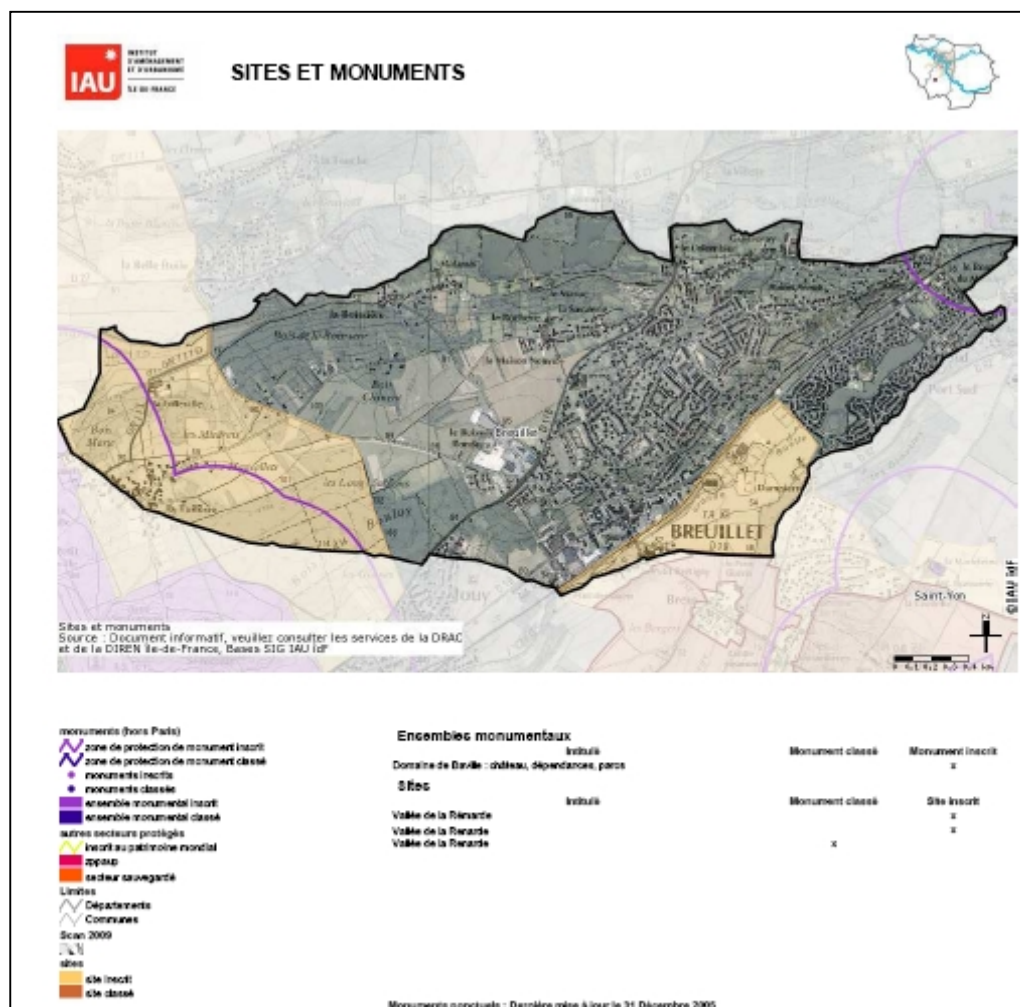
Les bâtiments issus de l'évolution de l'habitat vers la maison individuelle, à partir de la fin du XIXe siècle, c'est-à-dire les villas et les pavillons, prédominent très largement dans le patrimoine recensé à Breuillet. Cet habitat, qui n'a été relevé ici que dans ses formes antérieures à 1945, a continué à être le type de construction privilégié tout au long de la seconde moitié du XXe siècle. De manière plus surprenante par rapport à la physionomie actuelle de la commune, le bâti antérieur à la fin du XIXe siècle est quasi-exclusivement de type rural : n'ont en effet été recensés qu'une seule maison de bourg (toutes époques confondues) et deux maisons à boutique antécadastres. Les fermes et maisons rurales constituaient ainsi l'essentiel du bâti ancien. Dans l'ensemble, le patrimoine recensé est essentiellement situé dans le centre-bourg ; les hameaux ont été très touchés par les dénaturations et ne comportent plus guère d'éléments patrimoniaux.



Dans le hameau de la Tuilerie, le jardin d'une villa aujourd'hui endommagée par un incendie a été vendu, puis loti : les constructions récentes entourent désormais cet abri de jardin resté en place.

La majorité des constructions sont enduites, notamment en centre-bourg. Dans les hameaux éloignés, les édifices anciens ont plus fréquemment perdu leur revêtement, qu'il ait été gratté pour donner un aspect « rustique » ou qu'il soit tombé faute d'entretien. Les bâtiments dont les matériaux de gros œuvre sont visibles sont tous en moellons de grès, parfois complétés par de la meulière lorsqu'ils datent d'avant 1900. Après cette date, on trouve quelques constructions exclusivement en meulière. En revanche, par rapport aux communes situées de l'autre côté de la vallée de la Renarde, le silex est peu employé car il est rare sur le territoire.

Breuillet ne compte aucun monument classé ou inscrit. Seules des zones de protection de monuments situés sur les communes limitrophes couvrent une petite portion de la commune. L'ouest du territoire ainsi que quelques hectares au sud de la voie ferrée sont par ailleurs inscrits au titre des sites.



2. ANALYSE TYPOLOGIQUE DU BÂTI

	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Inaccessible	Total
Villas	13	4	0	0	17
Fermes	7	2	0	0	9
Édifices publics, civils et religieux	9	0	0	0	9
Pavillons	7	1	0	0	8
Maisons rurales	7	0	0	0	7
Maisons à boutique	5	1	0	0	6
Usines	2	0	0	0	2
Châteaux	1	0	0	1	2
Maisons de notable	0	1	0	0	1
Maisons de bourg	1	0	0	0	1

Moulins	1	0	0	0	1
Autres	1	0	0	0	1
Cours communes	0	0	0	0	0
TOTAL	54	9	0	1	64

1. Édifices publics, civils et religieux

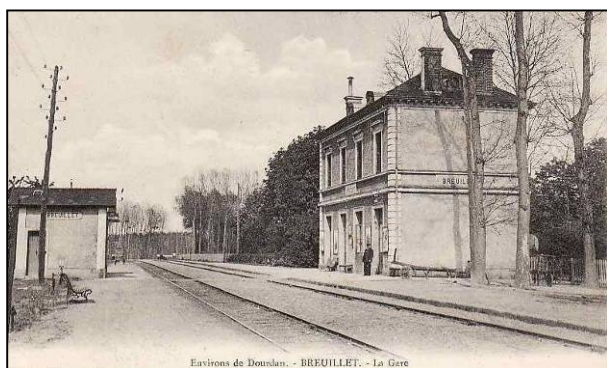
Nombre d'édifices recensés : 9 (église – BRT28 ; croix – BRT32 ; monument aux morts – BRT27 ; gare – BRT56 ; maison de garde-barrière – BRT54 ; lavoir – BRT50 ; puits – BRT21, 29, 38)

Les parties les plus anciennes de l'église Saint-Pierre de Breuillet datent du XIV^e siècle ; le chœur et les chapelles latérales ont quant à eux été édifiés au XVII^e siècle. L'édifice, rectangulaire à chevet plat comme de nombreuses églises de la région, a ensuite fait l'objet de plusieurs campagnes de réparations et de restauration. Le cimetière qui l'entourait autrefois, à l'emplacement de la place actuelle, a été déplacé en 1857. La nouvelle enceinte abrite une croix en fer forgé malheureusement lacunaire et en mauvais état (BRT32, ci-contre). Le monument aux morts, portant une allégorie de la liberté, a été quant à lui adossé au muret qui entoure l'église.

L'ancien presbytère, qui a successivement abrité le bureau de poste et l'école des filles et que l'on voit sur de nombreuses cartes postales anciennes, est aujourd'hui détruit.



Ont également été recensés des édifices liés à l'activité ferroviaire : la commune est en effet traversée par l'ancienne ligne Paris-Tours, aujourd'hui empruntée par la ligne C du RER et compte deux gares. Celle du village, qui n'était à l'origine qu'une halte, a été très modifiée en raison de ce changement de statut ; elle n'a donc pas été fichée. Le bâtiment situé au Bout du Monde en revanche, quoique lui aussi transformé (ci-dessous, la comparaison entre la carte postale ancienne et la photographie actuelle montre l'ajout d'une extension à l'édifice principal et la disparition d'un petit bâtiment technique sur le quai opposé), reste assez proche de sa forme d'origine. Sa modénature a été conservée pour la façade donnant sur l'extérieur. A une centaine de mètres se trouve une petite maison de garde-barrière datant de la première moitié du XX^e siècle qui a gardé ses caractéristiques (ainsi que la petite cabane en ciment qui l'accompagnait) malgré sa désaffectation (BRT54, page suivante).





Il reste par ailleurs dans la commune quelques éléments patrimoniaux liés à l'eau et à son usage. Trois puits, tous de forme différente, ont ainsi été recensés, deux en centre-bourg et un dans le hameau de la Boissière ; leur état de conservation est moyen : deux d'entre eux ont en effet perdu leur couverture, le troisième a été restauré avec un épais enduit au ciment recouvrant sa partie haute. Enfin, un lavoir du XIXe siècle, de facture très simple, a été repéré à la Ménagerie, près de Guisseray. Construit au fil de l'eau, sur la Rémarde, il est en cours de transformation par la municipalité (BRT50, ci-dessous).



Enfin, la fresque du Travail située dans le parc du moulin de Breuillet, réalisée en 1899 et 1900 par le sculpteur Anatole Guillot et le céramiste Émile Müller sur une commande de la ville de Paris pour l'Exposition universelle de 1900 n'a pas été recensée : en effet, la frise, qui représente les activités rurales, commerciales et industrielles est aujourd'hui très dégradée : les têtes des personnages ont presque toutes disparu.



2. Villas

Nombre d'édifices recensés : 17

Remarquables : 4 (BRT30 – 4 rue des Écoles ; BRT40 – 5 rue des Rochettes ; BRT47 – 18 rue de la Savalerie ; BRT49 – 62 route de Guisseray)

Les villas constituent la typologie la plus représentée sur le territoire et toutes, à une exception près (BRT10, route de Dourdan), sont postérieures à l'établissement du cadastre napoléonien. Elles témoignent de l'évolution de l'habitat des classes moyennes vers la maison individuelle au cours du XIXe siècle. Significativement, à Breuillet, un certain nombre d'entre elles sont établies aux abords des grands sites industriels de la commune, sur la route de Dourdan à proximité des anciens établissements Müller ou à Guisseray, autour de l'ancienne corderie Prieur, l'une d'entre elles ayant été identifiée comme la résidence du directeur de cette manufacture.

La moitié de ces villas présente un ordonnancement de façade similaire, composé d'un seul étage carré, rythmé par trois travées relativement étroites et strictement symétriques, la porte d'entrée étant toujours située au centre du mur gouttereau. Le portail lui fait directement face et clôt une propriété de taille moyenne. Quatre de ces villas sont même de proportions identiques et présentent la même toiture à quatre pans ; trois d'entre elles sont très proches l'une de l'autre, sur la route de Dourdan, la quatrième est situé dans le hameau de la Rocherie.

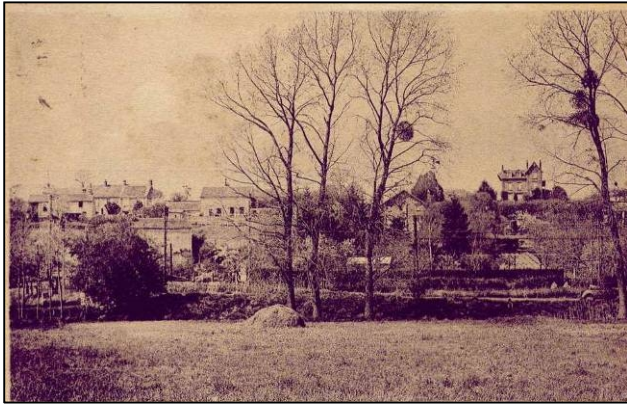
Quatre édifices ont été qualifiés de remarquables : ils se distinguent par leur intérêt architectural et la préservation de leurs traits d'origine. Le premier d'entre eux est construit en partie sur le même plan que le plan décrit ci-dessus, y ajoutant cependant une aile formant terrasse à balustrades sur son flanc gauche (ci-contre, BRT49). Cette villa a conservé sa modénature simple mais soignée, sa marquise, sa ferronnerie et son toit en ardoises.



L'autre villa du XIXe siècle qualifiée de remarquable présente des caractères très différents : construite en meulière rocaillée et en briques, elle est de plan allongé avec une extension (peut-être postérieure) percée de baies cintrées aux encadrements de briques (ci-contre, BRT47). Elle est entourée de grilles rythmées par des pilastres et a conservé ses communs. On la trouve déjà comme sujet principal de cartes postales du début du siècle.



La villa des Rochettes, dans l'ancien hameau des Badaudières, sert elle aussi de point de repère sur des cartes postales représentant l'ensemble du hameau, en raison de sa position surélevée, dominant la vallée (voir page suivante). Aujourd'hui encore, alors qu'elle est entourée de pavillons, son toit se distingue de loin, aussi bien depuis le plateau que depuis la vallée. Il est en revanche difficile de s'en approcher, de voir sa façade ornée et de lire son nom inscrit sur des carreaux de céramique au-dessus d'une baie à l'étage (BRT40, page suivante).



La dernière villa remarquable se signale davantage par son intérêt morphologique que par son originalité architecturale : il s'agit en effet d'une construction des années 1930 qui a gardé ses proportions et son décor d'origine (à l'exception, sans doute, des garde-corps) mais dont on connaît un certain nombre d'exemplaires similaires dans les communes de l'agglomération parisienne (ci-dessous, à gauche). Une autre maison du même type, qui a pour sa part conservé ses garde-corps en bois, a été recensée à proximité ; elle a cependant été qualifiée d'intéressante seulement car une extension a été ajoutée à l'avant (ci-dessous, à droite).



3. Pavillons

Nombre d'édifices recensés : 8

Remarquables : 1 (BRT64 – rue des Buttes-Réault)

Les pavillons relèvent de la même évolution vers l'habitat individuel que les villas mais s'en distinguent par leur taille plus modeste : construits en rez-de-chaussée parfois surélevé, ils ne possèdent pas d'étage carré. Les combles peuvent en revanche être aménagés.

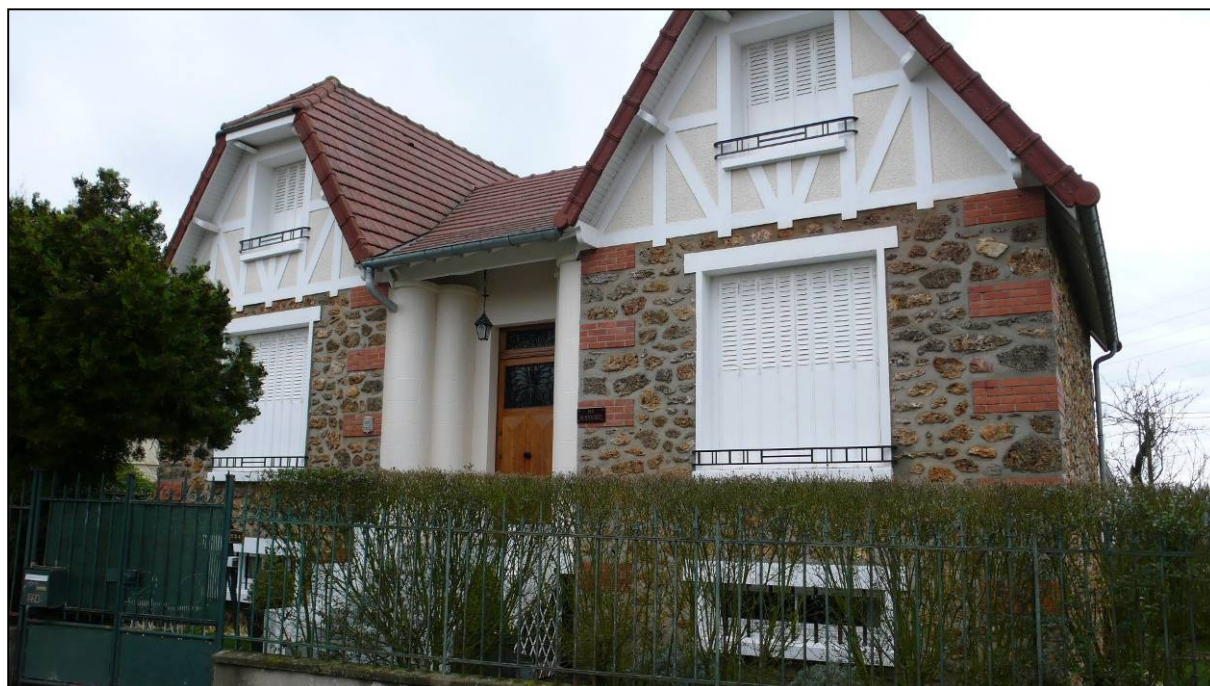
A Breuillet, les pavillons construits avant la Reconstruction, sont assez peu nombreux ; en outre, ils datent tous des années 1920 et 1930 : il n'existe aujourd'hui sur le territoire aucun pavillon du premier quart du XXe siècle. Le phénomène d'extension pavillonnaire lié à la présence de voies de communication est donc assez tardif dans cette commune de l'agglomération parisienne ; il est concomitant de l'établissement et du développement des industries Müller à la sortie de Breuillet sur la route de Dourdan. Il n'y a pas nécessairement là de lien de cause à effet – une étude approfondie serait nécessaire sur

le sujet – d’autant plus que ces pavillons ne sont pas regroupés en lotissements ou tout du moins établis à proximité de l’usine, mais au contraire répartis sur l’ensemble du territoire.

Les pavillons recensés sont de taille très variable. Le module standard, de deux travées séparées par un couloir est majoritaire (ci-dessous, à gauche, BRT23), mais des unités de très petites dimensions ont également été repérées (BRT46, ci-dessous à droite ; l’accès à l’étage de comble se fait par l’extérieur, faute de place sans doute pour un escalier intérieur).



Inversement, le pavillon recensé BRT64 (ci-dessous), est à mi-chemin entre le pavillon et la villa par sa taille, mais aussi par sa mise en œuvre, en corps double, avec un ornement fait de faux colombages en ciment – très fréquents par ailleurs à Breuillet – , de bandeaux et de faux chaînages d’angle de briques. En raison de son intérêt architectural et morphologique à l’échelle de la commune, il a été qualifié de remarquable.



4. Fermes

Nombre d'édifices recensés : 9

Remarquables : 2 (BRT19 – 36 Grande-rue ; BRT39 – 4 rue Courte-Pluche)

Il n'existe plus à Breuillet de ferme en situation isolée. Seule la ferme du Maroc, une ferme-modèle de taille moyenne établie en 1912, se situe un peu à l'écart du hameau de la Rocherie, le long des étangs du fond de la vallée de la Rémarde. Aujourd'hui transformée en habitation, elle se distingue des autres fermes de la commune par sa morphologie atypique et son décor (BRT45, ci-contre). La ferme de la Maisonneuve (BRT42), isolée sur le cadastre napoléonien, est aujourd'hui dans le prolongement du hameau de la Rocherie.



Ce comblement des interstices est dû aussi bien à des constructions récentes de type pavillonnaire qu'à des ajouts du XIXe siècle, sous la forme de maisons rurales adossées à la ferme, que l'on voit déjà sur les cartes postales du début du siècle (ci-dessous). Sur rue, la physionomie de la ferme n'a pas changé mais certaines annexes agricoles latérales ont depuis été transformées en habitation.



Les autres grandes fermes de la commune se situent en centre-bourg ou dans les hameaux de l'ouest du territoire et présentent toutes une façade alignée sur la rue (ci-dessous, BRT19, BRT34 et BRT39). Leur enduit a toujours au moins partiellement disparu, laissant apparaître l'appareillage de moellons de grès renforcé par des chaînages d'angle. Les fenêtres, parfois les imposantes portes charretières, sont soulignées de bandeaux lissés de couleur claire qui forment la seule modénature de ces corps de bâtiments. Il semblerait qu'aucune de ces fermes recensées ne soit encore en activité.



Trois fermes de plus petites dimensions, qui ne s'organisent pas autour d'une cour fermée, ont également été recensées. Néanmoins, elles comptent toutes au moins un bâtiment lourdement dénaturé, la plupart du temps une grange. Elles ont donc été qualifiées d'intéressantes, malgré la conservation de leurs autres traits typologiques.

4. Maisons rurales

Nombre d'édifices recensés : 7

Les maisons rurales, unités agricoles plus réduites que les fermes, ont très souvent perdu leur structure d'origine en raison de leur inadaptation aux exigences de l'habitat modernes. Sept d'entre elles seulement ont été recensées à Breuillet, dont trois dans la Grande-Rue, témoignant du caractère rural de la commune avant le XIXe siècle. Ce sont leurs façades arrières qui forment le front bâti de la principale rue de la commune, et non des maisons de bourg, dont elles se distinguent par la non-mitoyenneté des maisons entre elles (les îlots du centre-ville sont en effet parcourus de petites sentes et ruelles) et par leur relative fermeture sur la rue, alors qu'elles sont largement ouvertes sur une cour à l'arrière (BRT13, ci-contre, dont la façade sur cour a été reprise à plusieurs époques).



Lorsque l'on s'éloigne du centre-bourg, la disposition des bâtiments change pour adopter une physionomie basse et allongée, soit sous la forme du bloc-à-terre, où habitation et annexes agricoles sont dans le même bâtiment, sous le même toit (ci-dessous, à gauche, BRT37, peut-être un vestige du moulin de la Folleville), soit en alignant les différents corps de bâtiments et en créant un emboîtement de toitures (ci-dessous à droite, BRT33).



Une maison rurale plus imposante a enfin été recensée dans le hameau de la Rocherie ; elle faisait à l'origine partie d'une cour commune dont tous les autres bâtiments ont aujourd'hui été dénaturés. Elle se distingue par la préservation de ses traits d'origine (même si, faute d'entretien, modénature et enduit disparaissent peu à peu) et par l'originalité de sa façade arrière (BRT44, ci-dessous).



5. Maisons à boutique et maisons de bourg

Nombre d'édifices recensés : 7

Remarquable : 1 (BRT26 – 28 Grande rue)

Trois des maisons à boutiques recensées sont des cafés situés aux abords des gares, plusieurs fois représentés sur les cartes postales anciennes. La comparaison montre de manière générale un appauvrissement de leur décor et la modification des devantures (ci-dessous, le Café du Bout du Monde).



En centre-bourg, le boucher et le boulanger signalés par la *Monographie de l'Instituteur* occupent toujours les mêmes lieux ; la boulangerie a même conservé sa lucarne ancienne et une partie du système destiné à monter les sacs de farine (à gauche). La devanture a en revanche été très transformée. Le plan de la boucherie, à l'angle de la place de l'église, suggère la conservation des emprises au sol des anciens ateliers, sans qu'il soit possible de dire s'ils ont gardé leur fonction



d'origine. La dernière maison à boutique recensée date des années 1930 et a gardé l'intégralité de sa façade d'origine, exception faite, encore une fois, de sa devanture : le pignon à redents, le balcon sur bow-window, la ferronnerie à motifs géométriques et même l'apparence de l'enduit sont caractéristiques de cette époque (BRT26, à droite).



Enfin, une maison de bourg a été recensée ; située dans la Grande-rue, elle ne comporte que deux travées, mais sa modénature est soignée.

6. Usines et moulins

Nombre d'édifices recensés : 3

Les sites industriels de Breuillet sont aujourd'hui désaffectés ; certains ont entièrement disparu, comme la tuilerie-briqueterie de la Folleville, d'autres sont en partie reconvertis. C'est le cas du site connu sous le nom de Corderie Prieur, qui a occupé l'ancien moulin de Guisseray à partir de 1884-85, une quinzaine d'années après que l'activité de meunerie y ait été complètement supprimée. La manufacture, qui fabrique du fil retors et de la ficelle pour le commerce alimentaire, appartient d'abord aux frères Guilbert, puis passe à la famille Prieur en 1919. L'activité se poursuit jusqu'au milieu des années 2000 : l'usine est vendue, les machines sont déménagées⁴. Aujourd'hui, il reste l'ensemble des bâtiments, y compris le pavillon d'entrée et de l'habitat ouvrier, mais le site a été divisé entre plusieurs micro-entreprises. Certains bâtiments, non entretenus, sont en ruines : c'est le cas de la chaufferie. Le moulin n'a conservé que son rez-de-chaussée, en mauvais état et le premier étage, en cours de réhabilitation. Seuls ont été conservés quelques rouages et l'axe de la roue du moulin. Au bord de la route de Guisseray se dresse encore la haute cheminée de béton, presque entièrement recouverte de lierre.



⁴ Une campagne d'urgence a été menée en 2006 par Nicolas Pierrot, chercheur à l'Inventaire : une visite de l'usine et une collecte d'archives ont été effectuées et une campagne photographique a été réalisée par Philippe Ayrault. Le dossier et les photos sont consultables sur demande au Service Patrimoines et Inventaire.

L'usine de briques réfractaires Müller, fondée après la Première Guerre mondiale, entre 1917 et 1922, sur un site à proximité de la gare – l'usine disposait même d'un embranchement particulier – a quant à elle arrêté sa production en 2003. Une grande partie du site, à savoir le four rotatif situé sur la colline, au nord, et l'ensemble de « l'usine du bas » au sud de la D19, a été détruite en 2004-2005. « L'usine du haut » est aujourd'hui désaffectée, mais la plupart des bâtiments sont encore en place, de même qu'une partie de l'habitat lié à la briqueterie⁵.



D'après la *Monographie de l'Instituteur*, les moulins sont encore au nombre de trois en 1899 : seul celui de Breuillet, le plus important, est encore en place. Il a été transformé en médiathèque par la municipalité.

7. Maisons de notable et châteaux

Nombre d'édifices recensés : **3**

Remarquable : **1** (BRT36 – La Folleville)

Inaccessible : **1**

La commune compte deux châteaux, celui du Colombier, dans le hameau du même nom, et le château du Chapitre au centre-ville. Le premier n'a pu être vu ; le second est en cours de rénovation par la municipalité, avec des transformations qui semblent relativement importantes par rapport à l'état d'origine, notamment à l'arrière et sur les bâtiments des anciens communs.

⁵ L'Inventaire a également mené une campagne d'urgence sur ce site, selon les mêmes modalités que pour la corderie Prieur. Il existe également une monographie du site écrite par Elise Dubreuil, étudiante à l'École du Louvre, sous la direction de Jean-François Belhoste, en 2005-2006. L'ensemble des documents et des photographies sont également consultables au Service Patrimoines et Inventaire.

A la Folleville se trouve par ailleurs une maison de notable, dont l'emprise au sol est antécadastre et dont l'architecture se distingue des formes rencontrées dans la région (BRT36, ci-contre). La demeure isolée est signalée par le préinventaire en tant que gentilhommière. Il existe plusieurs hypothèses quant à son origine, soit manoir seigneurial, soit construction liée à l'ancienne forge de la Folleville ou à la briqueterie. En raison de son intérêt architectural, cet édifice a été qualifié de remarquable.



3. ÉTAT GÉNÉRAL DU PATRIMOINE

Aucun élément exceptionnel n'a été rencontré à Breuillet. Sur 64 éléments recensés, 9 ont toutefois été qualifiés de remarquables, en raison de leur intérêt architectural et morphologique, et de la préservation de leurs structure et caractères d'origine. Par rapport à la taille de la commune, mais aussi par rapport aux communes voisines, ce sont des chiffres relativement faibles, qui témoignent de l'ampleur des transformations subies par la commune, en raison notamment de la périurbanisation et de l'absence de périmètre de protection s'appliquant au territoire.

Le nombre d'éléments bâtis avant 1945 mais non retenus car trop dénaturés s'élève pour sa part à plus d'une centaine, un chiffre considérable pour cette région à l'extrême limite de l'agglomération parisienne. Le caractère rural du bâti ancien explique en grande partie ce phénomène : ce type d'architecture, une fois départi de sa fonction première et reconverti en résidence s'avère particulièrement mal adapté à l'arrivée d'une population périurbaine et aux exigences de l'habitat moderne. La recherche de lumière et de confort, ainsi que les nouvelles conditions de vie imposent des transformations importantes et partout constatées : percement de baies nombreuses, régulières, souvent disproportionnées par rapport au bâtiment d'origine, installation de portes de garage, extensions ou surélévations qui ne respectent pas la forme première et apparaissent incongrues.



Les cours communes sont particulièrement touchées, qu'elles se situent en centre-bourg ou dans les hameaux : aucune n'a été recensée, malgré la persistance dans la plupart

des cas d'un élément resté en état et qui témoigne de l'ancienneté du bâti. Les deux exemples illustrés ci-dessous sont particulièrement significatifs : au fond de la cour de gauche se trouve encore un haut mur de pierre, chaperonné, percé d'une petite porte qui ouvre sur un jardin. La photographie de droite montre, au fond de la cour, une maison ancienne, signalée par le préinventaire, qui dispose d'une entrée de cave et d'un emplacement semble-t-il destiné à accueillir une roue. Néanmoins, ces éléments sont isolés au sein d'un ensemble bien trop modifié pour être pris en compte.



A Breuillet, ces transformations ne touchent pas exclusivement le bâti modeste ou très ancien : elles sont en effet généralisées à l'ensemble des constructions, notamment pavillons et villas de la première moitié du XXe siècle.



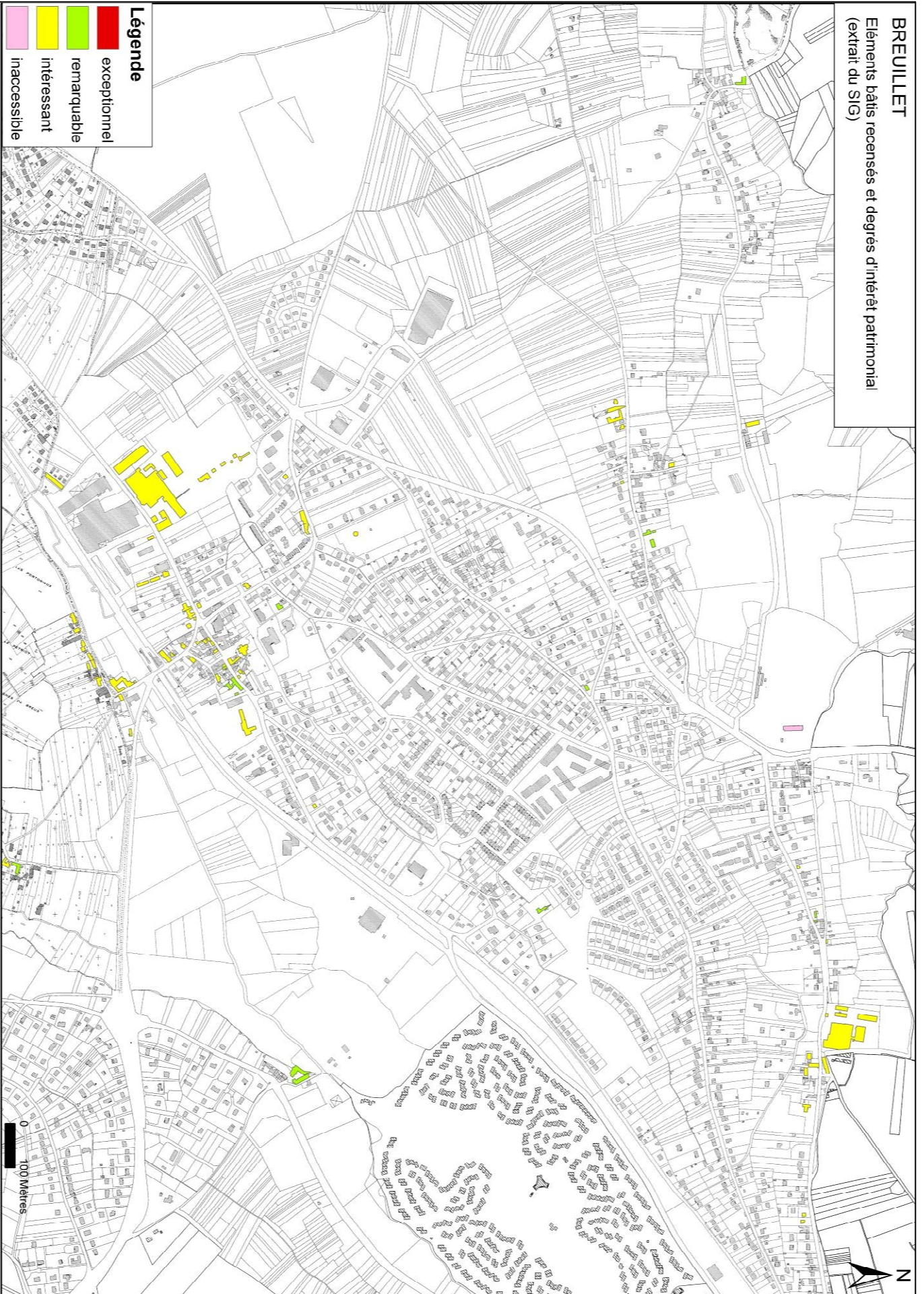
De nombreux bâtiments de la commune sont également touchés par la mode du « faux rustique » qui consiste généralement à gratter l'enduit pour faire apparaître pierres et linteaux de bois (ou à en ajouter au-dessus d'un enduit au ciment – ci-dessous), à percer plusieurs grandes lucarnes engagées dans le toit (page précédente) ou à ajouter des outils agricoles anciens qui servent de décoration.



L'examen des éléments dénaturés n'est cependant pas exempt de surprises : ainsi, le mur de la grange ci-dessous, maintes fois repris et offrant un répertoire des matériaux de construction les plus divers, comporte des pierres réemployées, notamment des encadrements de fenêtre sculptés, ce qui semble être une borne ornée d'une croix ou encore une seule brique, mais portant la marque de l'ancienne briqueterie de Breuillet, aujourd'hui disparue.



BREUILLET
Éléments bâtis recensés et degrés d'intérêt patrimonial
(extrait du SIG)



- Légende**
- exceptionnel
 - remarquable
 - intéressant
 - inaccessible

GLOSSAIRE

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.

Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.

C

Chainage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.

Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi

quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originales, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Épi de faitage : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.

F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)

L

Linteau brique-métal : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.

M

Maison d'artisan : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégagant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerçante, artisanale ou maraîchère.

Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)

Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les

communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.

P

Patrimoine ordinaire : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

R

Rocailage : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.

T

Tuiles de rive : tuile de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

